

M. le procureur Joukov, dans son réquisitoire, a renoncé à soutenir l'accusation de tentative de meurtre et s'est borné à accuser Cousin de tentative de meurtre commise dans un moment d'émotion produite par la jalousie.

Le jury n'a reconnu l'accusé coupable que des blessures légères, portées dans un moment de colère, et lui a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes. A la suite de ce verdict, la cour a condamné Cousin à deux mois de prison et à une indemnité de 149 roubles à payer à Casamajor pour le temps que celui-ci a passé à la clinique, à la suite de ses blessures.

La commune de Brunehamel (Aisne), a été, le 2 courant, victime d'un épouvantable sinistre.

Vers quatre heures de l'après-midi, le feu se déclara dans la maison de M. Godel, sur la place, au centre d'un pâté de maisons très-considérable, la plupart construites en bois. Grâce à la sécheresse et à un vent sec venant du Nord-Est, en un moment et avant que les chaînes aient eu le temps de s'organiser, quatre ou cinq constructions étaient en feu.

Les deux pompes de la commune, impuissantes à arrêter le feu, durent se contenter de se porter à droite et à gauche du foyer de l'incendie. C'était l'heure du travail; on était aux champs, l'eau était peu abondante. A minuit la part du feu était faite; un brasier immense brûlait sur une étendue de 200

mètres de long et sur plus de 100 mètres de profondeur: c'étaient des maisons, des commerces importants, des écuries, des granges, des remises, des magasins; mais il n'y avait plus à craindre de plus grands désastres.

En ce moment on a peine à distinguer l'emplacement des 23 maisons qui ont été dévorées par l'incendie.

La perte est de plus de 600,000 fr.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 9 juin

NUMÉROS	SORTIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	GRÈCE	CHYPRE	ÉGYPTE	SYRIE	LIBAN	POUR
31	Org.	13	1	2	1	1	1	1	1	2602
32	Tram.	4	1	1	1	1	1	1	1	2412
33	Grég.	2	1	1	1	1	1	1	1	847
34	Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	447
35	Beb.	1	1	1	1	1	1	1	1	434
36	Lain.	1	1	1	1	1	1	1	1	4021

Ballois conditionnés dep. le 1^{er} du mois 869 n°
Ballois pesés depuis le 1^{er} du mois 369 n°

SAINT-ETIENNE, 9 juin.

NUMÉROS	SORTIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	GRÈCE	CHYPRE	ÉGYPTE	SYRIE	LIBAN	POUR
17	Org.	13	1	2	1	1	1	1	1	2484 05
18	Tram.	4	1	1	1	1	1	1	1	267 47
19	Grég.	2	1	1	1	1	1	1	1	48 28
20	Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	447
21	Beb.	1	1	1	1	1	1	1	1	434
22	Lain.	1	1	1	1	1	1	1	1	4021

BALLOTS PESÉS

NUMÉROS	SORTIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	GRÈCE	CHYPRE	ÉGYPTE	SYRIE	LIBAN	POUR
3	Org.	13	1	2	1	1	1	1	1	74 49
4	Tram.	4	1	1	1	1	1	1	1	41 85
5	Grég.	2	1	1	1	1	1	1	1	192 66
6	Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	308 83
7	Beb.	1	1	1	1	1	1	1	1	447
8	Lain.	1	1	1	1	1	1	1	1	434

Opérations de décreusage...

Dernier numéro placé 93

Total du 1^{er} au 9^{er} 8.006

AVIGNON, 9 juin.

NUMÉROS	SORTIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	GRÈCE	CHYPRE	ÉGYPTE	SYRIE	LIBAN	POUR
1	Org.	13	1	2	1	1	1	1	1	2484 05
2	Tram.	4	1	1	1	1	1	1	1	267 47
3	Grég.	2	1	1	1	1	1	1	1	48 28
4	Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	447
5	Beb.	1	1	1	1	1	1	1	1	434
6	Lain.	1	1	1	1	1	1	1	1	4021

BALLOTS PESÉS

NUMÉROS	SORTIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	GRÈCE	CHYPRE	ÉGYPTE	SYRIE	LIBAN	POUR
3	Org.	13	1	2	1	1	1	1	1	74 49
4	Tram.	4	1	1	1	1	1	1	1	41 85
5	Grég.	2	1	1	1	1	1	1	1	192 66
6	Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	308 83
7	Beb.	1	1	1	1	1	1	1	1	447
8	Lain.	1	1	1	1	1	1	1	1	434

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

du 10 juin.

PAR BOULADE, INGÉNIEUR-OPTICIEN

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
à midi.	baromètre.	du ciel.	à 7 h. du m.
+19°5/10	+29°2/10	0,749	beau

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage 0,00

Sa température +21°

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage 0,00

Sa température +24°

Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 mai. 0,009

SITUATION GÉNÉRALE.

Le baromètre a baissé depuis hier sur le nord

de la France, les Pays-Bas, l'Angleterre et la Scandinavie, on existe un centre de dépression; il monte sur le versant de la Méditerranée et de la mer noire.

La température monte généralement, mais elle est en baisse dans le sud-ouest et le sud-est de la France, à Berne, Vienne et Moscou.

Les vents sont assez modérés, forts seulement en Scandinavie; le temps est calme sur les côtes françaises et les mers sont tranquilles.

Paris: température hier 6 h. matin + 18° 6/10, à midi + 28° 0/10, baromètre, 0,763.

CONCERTS BELLECOUR

Mercredi 10 juin, à 8 heures 1/2 du soir.

PREMIÈRE PARTIE	Auber.
La Sirène, ouverture.	J. Strauss.
Le Cœur des Femmes, mazurka.	Bocherini.
Menuet.	Auber.
Pré-Dialogo, fantaisie.	Auber.

DEUXIÈME PARTIE

La Poudre Tachet	H. Reber.
Le Rossignol, valse.	Julien.
La Traviata, fantaisie.	Verdi.
Marche Égyptienne.	Josse.

Orchestre, de 60 musiciens. — M. E. Mangin, chef.

MALADIES DE POITRINE

Médecin spécial. — Consultations de midi à 3 h.

3197 RUE DE DORVILLE, 16, AU 1^{er}.

La Poudre Tachet est la meilleure pour la destruction des insectes. — E. GALZY, successeur, rue Bugeaud, 28, à Lyon.

Les résultats nombreux et merveilleux qu'obtient journellement M. Meyer dans les affections, troubles ou affaiblissements de la vue, par l'application de sa méthode spéciale des verres gradués et régénérateurs, font apprécier cette heureuse innovation comme un des plus beaux progrès. Les vues les plus fatiguées, les plus affaiblies se trouvent soulagées instantanément, sans opération, ni remède, par le seul usage des précieuses lunettes régénératrices du célèbre oculiste, par lui appliquées, avec l'intelligence que peut donner seule une étude approfondie de cet organe. Aussi engageons nous les personnes à consulter M. Meyer, qui reçoit tous les jours, hôtel Collet.

3204

DOCTEUR MOURGUE

dentiste

15, RUE DE LYON, 15

IMP. H. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de M^{rs} MESTRALLET, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 23, et de M^{rs} DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

VENTE

judiciaire, par-devant M^{rs} Mestrallet, notaire, d'un fond de marchand de

TOILES CIRÉES

exploité à Lyon, rue Grenette, 16, ensemble la clientèle et achalandage et la subrogation au bail des lieux.

Mise à prix..... 2.000 fr.

Adjudication au samedi vingt juin mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Cette vente est poursuivie à la diligence de monsieur Louis de Fomal, négociant à Lyon, rue du Bâtiment, 11, agissant en qualité de tuteur provisoire de Jeanne et Julien Boistard, enfants mineurs issus du mariage de François-Henri Boistard, avec défunte Marie Frézet; lequel a pour avoué constitué Me de Lyon, en date du trente-un juillet mil huit cent soixante-deux, a formé entre son mari et son dénommé une demande en séparation de biens.

Me André Micolier, avoué près le tribunal civil de Lyon, a été constitué par ladite dame et occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait: Signé: MICOLIER.

Cabinet de M. Jules ROLLAND, docteur en droit, expert-teneur de livres à Lyon, rue de la Bourse, 53.

D'un acte sous seings fait et passé à Lyon, le trente mil huit cent soixante-quatre, enregistré, en présence de M. Mestrallet, notaire, et de M. Damour, avoué, il est intervenu ce qui suit:

1^{re} Du matériel, des agencements et des marchandises déposés au cahier des charges, déposés aux minutes de M^{rs} Mestrallet, notaire;2^{de} De la clientèle et achalandage attachés au fonds, ainsi que de la subrogation au bail des lieux où il s'exerce.La vente aura lieu en bloc, aux enchères publiques, en faveur du plus haut miseur et dernier enchérisseur, sous les clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^{rs} Mestrallet, notaire, et déposé en son étude.L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^{rs} Mestrallet, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 23, le samedi vingt juin mil huit cent soixante-quatre, à midi, sur la mise à prix de deux mille francs, ci. 2.000 fr.

VENTE

judiciaire, par-devant M^{rs} Mestrallet, notaire, d'un fond de marchand de

TOILES CIRÉES

exploité à Lyon, rue Grenette, 16, ensemble la clientèle et achalandage et la subrogation au bail des lieux.

Mise à prix..... 2.000 fr.

Adjudication au samedi vingt juin mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Cette vente est poursuivie à la diligence de monsieur Louis de Fomal, négociant à Lyon, rue du Bâtiment, 11, agissant en qualité de tuteur provisoire de Jeanne et Julien Boistard, enfants mineurs issus du mariage de François-Henri Boistard, avec défunte Marie Frézet; lequel a pour avoué constitué Me de Lyon, en date du trente-un juillet mil huit cent soixante-deux, a formé entre son mari et son dénommé une demande en séparation de biens.

Me André Micolier, avoué près le tribunal civil de Lyon, a été constitué par ladite dame et occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait: Signé: MICOLIER.

Cabinet de M. Jules ROLLAND, docteur en droit, expert-teneur de livres à Lyon, rue de la Bourse, 53.

D'un acte sous seings fait et passé à Lyon, le trente mil huit cent soixante-quatre, enregistré, en présence de M. Mestrallet, notaire, et de M. Damour, avoué, il est intervenu ce qui suit:

1^{re} Du matériel, des agencements et des marchandises déposés au cahier des charges, déposés aux minutes de M^{rs} Mestrallet, notaire;2^{de} De la clientèle et achalandage attachés au fonds, ainsi que de la subrogation au bail des lieux où il s'exerce.La vente aura lieu en bloc, aux enchères publiques, en faveur du plus haut miseur et dernier enchérisseur, sous les clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^{rs} Mestrallet, notaire, et déposé en son étude.Etudes de M^{rs} MESTRALLET, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 23, et de M^{rs} DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

VENTE

judiciaire, par-devant M^{rs} Mestrallet, notaire, d'un fond de marchand de

TOILES CIRÉES

exploité à Lyon, rue Grenette, 16, ensemble la clientèle et achalandage et la subrogation au bail des lieux.

Mise à prix..... 2.000 fr.

Adjudication au samedi vingt juin mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Cette vente est poursuivie à la diligence de monsieur Louis de Fomal, négociant à Lyon, rue du Bâtiment, 11, agissant en qualité de tuteur provisoire de Jeanne et Julien Boistard, enfants mineurs issus du mariage de François-Henri Boistard, avec défunte Marie Frézet; lequel a pour avoué constitué Me de Lyon, en date du trente-un juillet mil huit cent soixante-deux, a formé entre son mari et son dénommé une demande en séparation de biens.

Me André Micolier, avoué près le tribunal civil de Lyon, a été constitué par ladite dame et occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait: Signé: MICOLIER.

Cabinet de M. Jules ROLLAND, docteur en droit, expert-teneur de livres à Lyon, rue de la Bourse, 53.

D'un acte sous seings fait et passé à Lyon, le trente mil huit cent soixante-quatre, enregistré, en présence de M. Mestrallet, notaire, et de M. Damour, avoué, il est intervenu ce qui suit:

1^{re} Du matériel, des agencements et des marchandises déposés au cahier des charges, déposés aux minutes de M^{rs} Mestrallet, notaire;2^{de} De la clientèle et achalandage attachés au fonds, ainsi que de la subrogation au bail des lieux où il s'exerce.La vente aura lieu en bloc, aux enchères publiques, en faveur du plus haut miseur et dernier enchérisseur, sous les clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^{rs} Mestrallet, notaire, et déposé en son étude.Etudes de M^{rs} MESTRALLET, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 23, et de M^{rs} DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

VENTE

judiciaire, par-devant M^{rs} Mestrallet, notaire, d'un fond de marchand de

TOILES CIRÉES

exploité à Lyon, rue Grenette, 16, ensemble la clientèle et achalandage et la subrogation au bail des lieux.

Mise à prix..... 2.000 fr.

Adjudication au samedi vingt juin mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Cette vente est poursuivie à la diligence de monsieur Louis de Fomal, négociant à Lyon, rue du Bâtiment, 11, agissant en qualité de tuteur provisoire de Jeanne et Julien Boistard, enfants mineurs issus du mariage de François-Henri Boistard, avec défunte Marie Frézet; lequel a pour avoué constitué Me de Lyon, en date du trente-un juillet mil huit cent soixante-deux, a formé entre son mari et son dénommé une demande en séparation de biens.

Me André Micolier, avoué près le tribunal civil de Lyon, a été constitué par ladite dame et occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait: Signé: MICOLIER.

Cabinet de M. Jules ROLLAND, docteur en droit, expert-teneur de livres à Lyon, rue de la Bourse, 53.

D'un acte sous seings fait et passé à Lyon, le trente mil huit cent soixante-quatre, enregistré, en présence de M. Mestrallet, notaire, et de M. Damour, avoué, il est intervenu ce qui suit:

1^{re} Du matériel, des agencements et des marchandises déposés au cahier des charges, déposés aux minutes de M^{rs} Mestrallet, notaire;2^{de} De la clientèle et achalandage attachés au fonds, ainsi que de la subrogation au bail des lieux où il s'exerce.La vente aura lieu en bloc, aux enchères publiques, en faveur du plus haut miseur et dernier enchérisseur, sous les clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^{rs} Mestrallet, notaire, et déposé en son étude.Etudes de M^{rs} MESTRALLET, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 23, et de M^{rs} DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

VENTE

judiciaire, par-devant M^{rs} Mestrallet, notaire, d'un fond de marchand de

TOILES CIRÉES

exploité à Lyon, rue Grenette, 16, ensemble la clientèle et achalandage et la subrogation au bail des lieux.

Mise à prix..... 2.000 fr.

Adjudication au samedi vingt juin mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Cette vente est poursuivie à la diligence de monsieur Louis de Fomal, négociant à Lyon, rue du Bâtiment, 11, agissant en qualité de tuteur provisoire de Jeanne et Julien Boistard, enfants mineurs issus du mariage de François-Henri Boistard, avec défunte Marie Frézet; lequel a pour avoué constitué Me de Lyon, en date du trente-un juillet mil huit cent soixante-deux, a formé entre son mari et son dénommé une demande en séparation de biens.

Me André Micolier, avoué près le tribunal civil de Lyon, a été constitué par ladite dame et occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait: Signé: MICOLIER.

Cabinet de M. Jules ROLLAND, docteur en droit, expert-teneur de livres à Lyon, rue de la Bourse, 53.

D'un acte sous seings fait et passé à Lyon, le trente mil huit cent soixante-quatre, enregistré, en présence de M. Mestrallet, notaire, et de M. Damour, avoué, il est intervenu ce qui suit:

1^{re} Du matériel, des agencements et des marchandises déposés au cahier des charges, déposés aux minutes de M^{rs} Mestrallet, notaire;2^{de} De la clientèle et achalandage attachés au fonds, ainsi que de la subrogation au bail des lieux où il s'exerce.La vente aura lieu en bloc, aux enchères publiques, en faveur du plus haut miseur et dernier enchérisseur, sous les clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^{rs} Mestrallet, notaire, et déposé en son étude.Etudes de M^{rs} MESTRALLET, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 23, et de M^{rs} DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

VENTE

judiciaire, par-devant M^{rs} Mestrallet, notaire, d'un fond de marchand de

TOILES CIRÉES

exploité à Lyon, rue Grenette, 16, ensemble la clientèle et achalandage et la subrogation au bail des lieux.

Mise à prix..... 2.000 fr.

Adjudication au samedi vingt juin mil huit cent soixante-quatre, à midi.

Cette vente est poursuivie à la diligence de monsieur Louis de Fomal, négociant à Lyon, rue du Bâtiment, 11, agissant en qualité de tuteur provisoire de Jeanne et Julien Boistard, enfants mineurs issus du mariage de François-Henri Boistard, avec défunte Marie Frézet; lequel a pour avoué constitué Me de Lyon, en date du trente-un juillet mil huit cent soixante-deux, a formé entre son mari et son dénommé une demande en séparation de biens.

Me André Micolier, avoué près le tribunal civil de Lyon, a été constitué par ladite dame et occupera pour elle dans l'instance.

Pour extrait: Signé: MICOLIER.

Cabinet de M. Jules ROLLAND, docteur en droit, expert-teneur de livres à Lyon, rue de la Bourse, 53.

D'un acte sous seings fait et passé à Lyon, le trente mil huit cent soixante-quatre, enregistré, en présence de M. Mestrallet, notaire, et de M. Damour, avoué, il est intervenu ce qui suit:

1^{re} Du matériel, des agencements et des marchandises déposés au cahier des charges, déposés aux minutes de M^{rs} Mestrallet, notaire;2^{de} De la clientèle et achalandage attachés au fonds, ainsi que de la subrogation au bail des lieux où il s'exerce.La vente aura lieu en bloc, aux enchères publiques, en faveur du plus haut miseur et dernier enchérisseur, sous les clauses et conditions du cahier des charges dressé par M^{rs} Mestrallet, notaire, et déposé en son étude.Etudes de M^{rs} MESTRALLET, notaire à Lyon, rue St-Pierre, 23, et de M^{rs} DAMOUR, avoué à Lyon, rue St-Pierre, 14.

VENTE

judiciaire, par-devant M^{rs} Mestrallet, notaire, d'un fond de marchand de

TOILES CIRÉES

exploité à Lyon, rue Grenette, 16, ensemble la clientèle et achalandage et la subrogation au bail des lieux.

Mise à prix..... 2